

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-37 – Autorisation d’occupation du domaine public – parc du château du Désert.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU l’arrêté CIRC 2014-73 réglementant l’utilisation et la fréquentation du parc du château du Désert

VU la demande de la société WOW STORE,

CONSIDERANT la nécessité, afin de permettre des prises de vue photographiques, de déroger momentanément à l’arrêté CIRC 2014-73 interdisant la circulation des chevaux sur la partie haute du parc,

ARRETE

Article 1 : Le samedi 26 avril 2025 de 14 heures à 19 heures, la société WOW STORE est autorisée à utiliser l’ensemble de l’enceinte du parc du château du Désert afin de réaliser des photographies avec un cheval.

Les dispositions devront être prise par le titulaire de la présente autorisation afin de prévenir tout incident avec toute personne se trouvant dans le parc.

A l’issue, le parc devra être laissée propre et en état, le crottin devra être ramassé.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Société WOW STORE,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 22 avril 2025

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 24 avril 2025